ABONNEMENT. Saumur:

Tran. 30 fr.
Sir mois 16
Frois mois 8 Poste :

On s'abonne : A SAUMUR.

Au buréau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. et cl.ez tons les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 10 c. Réclames. - ... 30 Faits divers, - ... 75

RESERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payons sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués du journat la reide de la reuro-duction, avant mids. Les manuscrits déposis ne

on s'abonne :

sont pas rendus.

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 27 Décembre 1883.

tisire. - L'abonnement dell' dire pari d'avance.

L'abonnement continue jusqu'à cécepiton d'un avis con-

BULLETIN

La droite du Sénat a pris hier une attitude dont on ne saurait trop la féliciter. Il est impossible de revendiquer avec plus de dignité que ne l'ont fait nos amis les droits de l'Assemblée dont ils font partie et de flatrir en même temps avec plus d'énergie les agissements de ces majorités serviles qui, sur l'ordre du gouvernement dont on ne connaît que trop, hélas l la fanfaronne impéritie et le mépris cynique de l'honneur et de la fortune publiques, contresignent la dilapidation la plus éhontée de la fortune de la France.

Dès l'ouverture de la discussion générale du budget, l'honorable M. Bocher est monté à la tribune et a lu, au nom de la droite, d'une voix très-ferme, la très-courte mais énergique déclaration dont voici la teneur:

« Je demande au Sénat la permission de lui faire au nom de mes collègues et au mien la déclaration suivante:

» Messieurs, l'étude sérieuse, approfondie de l'état général de nos finances, des difficultés croissantes qu'il révèle, nous avait paru, cette année, plus que jamais nécessaire.

» C'est pour cela que nous vous avions demandé de ne pas ouvrir la discussion avant d'en posséder tous les éléments, et, pour éviter le grave inconvénient d'une loi de douzièmes, de ne pas nous exposer à l'inconvénient plus grave d'un débat précipité et illusoire. (Très bien ! à droite.)

» Il nous semblait aussi que lorsque la Constitution nous a imposé des devoirs et conféré des droits égaux à ceux de l'autre Assemblée, nous ne devions pas accepter le rôle d'un pouvoir subalterne n'ayant à remplir dans le vote du budget qu'une vaine fornalité. (Nouvelle approbation sur les mêmes

» Vous en avez jugé autrement, nous nous inclinons devant votre volonté, mais nous ne prendrons point part à la discussion, vous laissant tout entière la responsabilité d'une décision dont l'effet sera, pour le Sénat nous le craignons, la diminution de son autorité, et ne voulant pas contribuer à tromper le pays en donnant à cette discussion les fausses apparences de la liberté qu'elle n'a pas. (Applaudissements à droite.)»

Après la déclaration de M. Bocher et une courte réponse de M. Dauphio, le Sénat décide qu'il n'y aura point de discussion générale.

Ce fait sans précédent accompli, M. Le Royer donne lecture des divers chapitres, se bornant à prononcer le mot « adopté » après chaque article.

Fait sans précédent, M. Le Royer a quvert aussitôt la discussion générale. Personne, entendez-vous bien, personne n'e demandé la parole. Pour ce budget qui dépasse quatre milliards, il n'y aura pas de discussion générale. La discussion des articles des différents ministères a commencé, et aujourd'hui, au plus tard, tout sera voté.

Mais la déclaration de la droite a fait justice à l'avance de cette odieuse et imprudente gabegie.

On a beaucoup remarqué que le projet de la commission des finances a rétabli les crédits supprimés par la Chambre relatifs au traitement du cardinal archevêque de Paris el aux bourses des séminaires.

L'Assemblée du Palais-Bourbon ratifierat-elle ces rétablissements? La Chambre dénie toujours au Sénat le droit de créér ou de rétablir un crédit, c'est-à-dire le droit d'engager une dépense quelconque; elle lui concède seulement le droit de suppression en se réservant, même en cette matière, de dire le dernier mot.

Il y a une question qui menace donc de rouvrir la grande querelle qui a si souvent mis aux prises les deux Assemblées. Les budgétaires ministériels comptent, il est vrai, sur la précipitation d'une fin de session pour amener la Chambre à résipiscence. Certains pensent que leur calcul pourrait être trompé.

LA PÉRÉQUATION DE L'IMPOT.

On sait que depuis un grand nombre d'années l'Assemblée nationale d'abord et la Chambre des députés ensuite ont été saisies, par les gouvernements qui se sent succédé, de différents projets de loi sur la péréquation de l'impôt foncier et le renouvellement du cadastre. La péréquation entre les départements devait avoir lieu au moyen d'un dégrèvement général, plus fort au profit des départements surchargés et plus faible au profit des départements qui ne le sont pas. La situation des différents départements devait être déterminée par une grande statistique, qui, après avoir été établie par l'administration des contributions directes, auroit été vérifiée avec le plus grand soin par les Conseils généraux. La péréquation entre les arrondissements, les communes et les particuliers devait être obtenue par un renouvellement intégral ou partiel du cadastre.

Ce renouvellement devenait une opération décentralisatrice, organisée et entreprise avec l'aide de l'Etat par les départements, qui en auraient senti le besoin pour redresser des inégalités fâcheuses, quelquesois même intolérables. Pour y arriver, il était nécessaire de refaire la loi très-importante et très-compliquée du cadastre. La Chambre des députés est saisie du projet de statistique et de tous les projets sur le fond, que le gouvernement a fait préparer.

La statistique, dont les chiffres sont trèscontestés, parce qu'elle a été faite à la veille de la crise agricole, n'a pas été soumise à l'épreuve de la vérification des Conseils généraux et des Chambres. Elle donne des résultats généraux, qui font ressortir une moyenne de 4 fr. 40 c. d'impôt principal par 100 fr. de revenu foncier pour toute la France. 41 départements payent une proportion inférieure à la moyenne et 46 départements une proportion supérieure.

Les contingents des départements qui paraissent surimposés dépassent la moyenne de 44 millions 457,454 fr. M. Bisseuil a proposé, sans avoir rien vérifié et sans s'occuper des lois d'application si importantes qui sont soumises au Parlement, de décharger de cette somme de 41 millions 457,454 francs les 46 départements dont les noms suivent, et de reporter cette même somme sur les autres départements.

Ces 46 départements, représentés par 257 députés, sont : les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, l'Aube, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, le Cantal, la Charente, la Cherente-Inférieure, la Corrèze, la Côted'Or, la Creuse, la Dordogne, le Doubs, la Drôme, l'Eure, l'Eure-et-Loire, le Gard, le Gers, l'Isère, le Jura, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère, la Manche, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, le Morbihan, l'Oise, l'Orne, le Puy-de-Dôme, Belfort, la Haute-Saône, la Sarthe, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise, la Somme, le Tarn, le Tarn-el-Garonne, la Haute-Vienne.

Faut-il, comme le propose M. Bisseuil, décharger de 41 millions ces 45 départements et faire payer à l'avenir les 11 millions aux 44 autres départements? En procédant ainsi, on faisait ce que l'on appelle la Péréquation. N'était-il pas préférable, au lieu de recourir à la Péréquation, de procéder par voie de dégrèvement comme le proposait M. Arthur Legrand, de la droite. Son amendement, qui déchargeait les 45 départements surimposés sans surcharger les 44 autres, répartissait l'opération sur une période de dix ans, de telle sorte que le sacrifice annuel du Trésor n'était que de 1 million 400,000 fr.

Avec l'amendement de M. Bisseuil, - celui de la Péréquation, -on décharge Pierre pour charger Paul. Avec l'amendement de M. Arthur Legrand, — celui du dégrève-ment, — on enlevait à 45 départements en une période de 40 ans la surcharge de 44 millions et on se dispensait de grever les autres départements d'une égale somme. L'a-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR MIIO MARTHE LACHÈSE.

La jeune semme se pencha vers une corbeille d'esier, mal éclairée, trop grande pour être transportée, et dans laquelle, par conséquent, elle puisa au hasard. Ce ne sut pas sur un objet de lingerie que sa main tomba, mais dans un amas de soies, près desquelles on sentait un morceau de canevas.

- Qu'avez-vous là, maman? dit Lucienne qui dégagea cette tapisserie et la plaça sous un rayon de lumière.

Un large écusson où des arabesques se mélaient à des fleurs parut à ses yeux. Le tout n'était encore que dessiné. A peine quelques points avaient-ils commencé à couvrir les lignes des contours.

Lucienne s'approcha aussitôt de la table.

- Ma mère, dit-elle avec vivacité, qu'est-ce que cela?

Me de Barli qui se tenait penchée, occupée à dénouer un écheveau de fil, se retourna. L'impression pénible qui se peignit sur son visage ne put échapper à Lucienne.

- Où as-tu pris cela? demanda-t-elle.
- Dans votre corbeille.

- Va l'y reporter, je t'en prie, dit Mme de Barli.
- Maman, dit la jeune femme, cet objet ne vous est pas destiné. Ainsi donc, dans votre état de santé, lorsque, déjà, d'autres soins vous accablent, vous travaillez pour un magasin?
- Ce travail n'est pas appliquant. Il me sera bien payé, je ne vois pas pourquoi je me priverais de cet avantage.
- Bien payé! un ouvrage en tapisserie! A quei donc êtes-vous réduits, mes pauvres bien-aimés? Quelle est votre position présente? Ma mère, je venz le savoir.
- Son accent révélait une si grande angoisse que Mme de Barli ne put y résister. La pauvre femme se laissa tomber sur une chaise et se mit à pleurer.
- Helas I mon enfant, dit-elle, pourquoi faut-il que tu trouves cette nouvelle preuve de nos difficullés! J'avais caché ce canevas sur ma commode, c'est ton père qui, sans doute, a cru le mieux ranger.
 - Ma mère, répondez-moi, dit Lucienne.
- Eh bien, tu dois comprendre que, depuis cinq ans, nos faibles ressources ont da fournir à bien des choses, et, malheureusement, ces choseslà demeurent, tandis que, parfois, les ressources s'en vont. Les traductions anglaises que faisait ton père ont cessé. L'éditeur est mort, aucun autre n'a voulu continuer la Revue où elles paraissaient. J'ai dû abandonner les quelques leçons de piano que je

donnais au dehors. J'étais trop inexacte par suite de ma santé. Cette triste santé oblige elle-même à des dépenses. Je me borne pourtant à l'indispensable, ajeula-l-elle en jetant un regard sur son mince vêtement. Cependant, continua-t-elle, nous pouvions encore trouver le nécessaire. Nous avons la petite rente qui vient de la vente de mes bijoux. Ton père donne loujours des répétitions, moi je reçois chez moi quelques élèves. Mais notre loyer vient d'être augmenté. Je ne me sens pas la force de quitter cet appartement. Tout changement, toute préoccupation, toute émotion m'anéantit. Puis, nous sommes ici près du Luxembourg où ton père rencontre des promeneurs avec lesquels il cause de temps en temps. Moi-même, j'y trouve de l'ombre, du silence, un air pur, et cela me fait du bien. Nous avons résolu d'accepter le surcroft du loyer. Il est supportable.

- Combien? demanda la voix brisée de Lu-
- Deux cents francs. Ce que j'ai donné une fois pour une parure de fleurs...
- Ah! maman! dit Lucienno, j'ai le cœur déchiré.

Elles restèrent un moment sans parler, absorbées l'une et l'autre dans leurs tristes pensées. - Remets ce canevas dans la corbeille, dit enfin

Mmo de Barli. Donne-moi le linge, veux-lu? La jeune semme replia le dessin de tapisserie.

Ses doigts rencontrèrent alors un petit morceau de papier blanc qu'une épingle attachait sur un coin du canevas. Machinalement, elle y jeta les yeux. Il contenait cette note écrite au crayon : Pour le 23 décembre.

- Ma mère, dit Lacienne, pourquoi cette étiquelle?
- Je ne l'avais pas vue, répondit M™ de Barli la regardant à son tour. Ce n'est rien.
- Elle la détacha et la jeta dans la cheminée. Lacienne confinua:
- Quand devez-vous livrer ce coussin?
- Dès qu'il sera fini.
- Ainsi vous n'avez aucune date précise ?
- Laisse cette tapisserie, dit brusquement Mme de Barli. Tu me fatigues à la fin. - Pour le vingt-trois décembre ! Quand nous
- sommes au onze! Dans votre état de santé! De grace, renvoyez ce travail. - Non, dit Mme de Barli d'une voix sourde, j'ai
- promis. Je ne roux pas, pour fuir un peu de fatigue, perdre mes relations avec celle maison.

Lucienne se leva aussitôt, saisit dans la corbeille les soies qui y étaient développées, les roula dans le canevas, attacha le tout.

- Que fais-tu là? dit sa mère.
- La seule chose qui puisse adoucir pour moi tout ce que je vois et tout ce que j'entends.
 - Men enfant, laisse-moi...

mendement de cet honorable député était le seul réellement pratique, il était le seul réellement politique. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que la Chambre a choisi celui de M. Bisseuil, qui est impraticable et

Quoi qu'il en soit du sort définitif de l'amendement Bisseuil, que le Sénat est parfaitement capable de renvoyer avec perte au Palais-Bourbon, on n'en doit pas moins constater avec satisfaction l'accueil fait par la Chambre à cette proposition de paréquation. Est-il permis d'en prendre acte comme d'une manifestation sérieuse en faveur d'une réforme budgétaire, qu'on fait depuis trop longtemps espérer à l'agriculture, ou faut-il n'y voir qu'une simple réclame électorale? Malheureusement ce bon vouloir de nos députés, s'il est sincère, est condamné à demeurer lettre-morte aussi longtemps que les finances de la République seront dans le marasme et que les « tonkins » de toute nature, tonkins d'Asie, tunisiens; malgaches, tonkin scolaire, tonkin-Freycinet, et les autres plaies vives anancières, maintiendront le pays dans l'anémie du déficit. Car, pour résoudre d'une façon raisonnable, équitable, complète, le problème de la péréquation de l'impôt fon-cier, il faut préalablement procéder à des opérations de vérifications, qui exigeront de fortes sommes, et d'abord accomplir le renouvellement du cadastre, ce qui coûtera plusieurs millions.

Nous croyons intéressant pour nos lecteurs de publier, ci-après, l'état indicatif des départements frappés par le vote de la Chambre dressé par la Gazette de France. Il indique le montant de l'augmentation

our 0/0 de leur cole loi		
		NTATION DE
Ain		. par 100 fr
Aisne	14	1000
Allier	48	<u> </u>
Alpes-Maritimes	21	
Ardennes	21	-
Ardèche	20	_
Ariège	44	
Aude	79	_
Cher	36	_
Corse	374	Ξ
Côtes-du-Nord	13	
Finistère	44	
Haute-Garonne	19	_
Gironde	9	
Hérault	45	-
Ille-et-Vilaine	12	
Indre	23	or and the
Indre-et-Loire	26	_
Landes	42	-
Loire-Inférieure	29	
Loiret	4	
Maine-et-Loire	3	
Mayenne	22	_
Nièvre	47	_
Nord	28	_
Pas-de-Calais	29	(= L 1 / 1
Basses-Pyrénées	27	_
Hautes-Pyrénées	42	-
PyrOrientales	40	
Rhône	21	-
Savoie	21	100
	Carried	

Haute-Savoie	74 fr.	par 400 fr
Seine	73	
Deux-Sèvres	35	
Var	3	
Vaucluse	18	-
Vendée	18	
Vienne	45	
Vosges	4	-
Yonne	5	

Chronique générale.

La police de Lyon a fait arracher dimanche un manifeste dans lequel les anarchistes lyonnais annoncent que si le condamné Cyvoct est exécuté, il y aura de dures représailles pour les bourgeois.

Nous apprenons d'autre part que le père de Cyvoct vient d'adresser au Président de la République un recours en grâce en faveur

de son fils.

On signale différentes sociétés républicaines qui ont eu la fantaisie d'envoyer des adresses de félicitations à M. Jules Ferry sur les succès remportés au Tonkin.

NOS PERTES A SON-TAY.

Voici la liste officielle des officiers tués devant Son-Tay dans les journées des 15 et 16 décembre:

MM. Doucet, capitaine d'infanterie de marine; Mehl, capitaine de la légion étrangére; Godinet, capitaine aux tirailleurs algériens; Clavet, lieutenant d'infanterie de ma-

Le ministre de la marine n'a pas encore reçu les noms des sous-officiers et soldats tués, ni ceux des blessés de tous grades.

M. Mehl, capitaine adjudant-major à la légion étrangère, a trouvé la mort à l'assaut de la citadelle de Son-Tay, le 16 décembre. Engagé volontaire à 17 ans, le 19 novembre 1866, il avait été nommé souslieutenant le 20 août 1870; était passé comme lieutenant le 20 août 4874, au 4° zouaves, et recevait les épaulettes de capitaine le 21 février 1876. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 7 février 1882 pour s'être distingué particulièrement pendant les opérations du sud Oranais; il complait alors 15 ans de service et 16 campagnes.

Le capitaine Godinet, du 3° tirailleurs, qui vient d'être tué à l'attaque des forts de Son-Tay, était âgé de 37 ans. Engagé en 1865, sous-lieutenant le 1er octobre 1870, lieutenant le 16 septembre 1871, il avait été nommé capitaine le 5 août 4876.

On lil dans l'Anjou :

Nous reproduisons les lettres suivantes avec un sentiment d'émotion et de piété filiale que partageront avec nous tous les catholiques du diocèse d'Angers:

Angers, le 24 décembre 1883.

Monsieur le Rédacteur en chef de

Quelques journaux peu soucieur de l'honneur d'autrui et du respect que l'on se doit à soi-même ont osé insinuer qu'en prononçant à la Chambre des députés le discours auquel, je puis le dire, la France entière a applaudi, Mgr Freppel avait cédé au désir de se voir appeler à un siège archiépiscopal. Pour ceux qui, comme nous, ont le bonheur d'approcher de près et de connaître notre illustre Évêque, une pareille imputation est le comble de l'injustice. Mais, afin qu'elle ne puisse plus jamais se renouveler, je suis autorisé à vous communiquer la lettre par laquelle, il y a onze ans déjà, Monseigneur refusait un archevêché que le gouvernement lui propossit sur le vœu unapire du clargé et des li proposait sur le vœu unanime du clergé et des fidèles de la province.

« Angers, le 31 mai 1873.

» Monsieur le Directeur,

» Je suis assurément on ne peu plus flatté de la confiance que me témoignent le clergé et les fidèles de....; et je remercie M. le ministre des cultes de ses bienveillantes intentions à mon égard. Mais il m'est absolument impossible de déférer à ce désir. Quitter l'Anjou, où j'ai placé toutes mes affections, est un sacrifice au-dessus de mes forces. Les liens qui m'attachent à mon diocèse ont été formés dans les mauvais jours de la guerre, alors que je perdais dans l'Alsace ma patrie natale; et il semble que mes diocésains aient voulu me faire oublier cette perte par des témoignages d'affection auxquels je dois répondre par une fidélité inviolable. J'éprouverais, à me séparerd'eux, un déchirement de cour qui me rendrait incapable de tout bien. Mon excellent ami, M. le ministre de l'intérieur, enfant de l'Anjou lui-même, sait à quel point je suis attaché à ce pays. J'y ai commencé des œuvres que je voudrais mener à bonne fin ; j'ai pris des engagements auxquels je dois satisfaire'; je me suis imposé des charges que je ne puis léguer à personne. Veuillez donc exprimer à Monsieur le ministre des cultes tout mon regret de ne pouvoir me rendre au vœu qu'il a bien voulu me transmettre par votre gracieuse entremise: j'en conserversi le meilleur souvenir.

» Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments respectueux et bien dévoués,

> » Signé: + Charles-Emile. Évêque d'Angers.

A Monsieur le directeur de l'administration des cultes. »

Nous gardons précieusement dans nos archives cette lettre dont nous sommes aussi fiers que profondément touchés, parce que nous y trouvons la certitude que notre grand Evêque ne consentira jamais à quitter un siège dont le nom nous paraît

devenu inséparable du sien. Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

> A. PESSARD, Vicaire général.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 décembre.

La tendance de lundi s'affermit: on se reprend à baisser tant sur les rentes que sur les principales valeurs. Le 4 1/2 0/0 1883 recule de 105.55 à

- Non, ma mère.

- Tu n'es pas libre.

- C'est à moi de juger cette question.

- Ton mari te demandera ...

- Je saurai tout sauvegarder.

A ce moment, on entendit une clé tourner dans la serrure.

- Voici mon père, tant mieux, dit la jeune femme.

Elle prit le paquet sur la table et le posa dans l'ombre, près de son manteau. Sa mère lui jetait un regard attendri quand M. de Barli entra dans la chambre.

- Venez vous chauffer, Prosper, dit sa femme en poussant une chaise près de la cheminée.

- Je n'ai pas froid, répondit-il sans s'asseoir.

Il s'approcha néanmoins, s'accouda sur la cheminée, et, toujours sombre, toujours silencieux, présenta ses pieds l'un après l'autre à la flamme du foyer. Ni sa femme ni sa fille n'ossient faire allusion à ce qu'il paraissait éprouver.

Lucienne dit enfin:

- Je vais vous souhaiter le bonsoir.

- Vous allez la conduire sur la place Saint-Sulpice, Prosper. Elle y trouvera des voitures.

- Viens alors, dit M. de Barli. Car je voudrais, si je puis, chercher un peu de sommeil.

- Oui, cher père, me voici, dit la jeune femme en se levant.

Lorsqu'elle sut de retour chez elle, Lucienne congédia promptement la femme de chambre qui lui offrait ses services. Elle s'enveloppa d'un peignoir. Alors, elle s'agenouilla sur son prie-Dieu, dit avec un profond recueillement sa prière du

Ensuite, elle se rendit dans le salon voisin. Parmi les objets riches et de bon goût qui ornaient ce salon, se trouvaient deux grandes lampes émaillées. Lucienne en souleva une.

- Bile est prête, dit-elle, elle brûlera bien pendant toute la nuit.

Elle l'emporta, l'alluma, la po-a sur la table de sa chambre; puis détacha le canevas...

Dans la rue, les voitures roulaient en grand nombre, les lunrières étincelaient derrière tous les vitrages, formant des cordons de seu dont le restet pénétrait jusque dans l'entresol habité par Mme Mauvoisin.

Peu à peu, les bruits s'atténuèrent, les lumières cessèrent de briller, le jour lui-même finit et fit place à un jour nouveau. Paris devint silencieux, désert, obscur...

Mais la sampe ne s'éteignit pas. Au travers de son voile de gaze, elle continua de jeter des rayons adoucis. Dans la pénombre transparente se dessinaient tous les chers gages rassemblés par la foi, par le souvenir, par l'amour; le crucifix, la sainte madone, quelques présents d'amis, la fleur desséchée enlevée au cercueil de l'ange qui n'avait fait que passer dans les bras maternels. La clarté netombait tout entière que sur cette femme penchée, pour qui les heures s'écoulaient en vain : cette femme qui veillait sans trêve!, qui travaillait sans relâche et, de temps en temps, détournait la tête; car la soie dorée qu'agitait sa main était d'une nuance délicate: une larme aurait pu la ternir.

(A suivre.)

MARTHE LACHESE.

MAGASIN PITTORESOUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . 10 fr. - Départements. 12 fr. Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans sen numéro du 31 décembre :

Texte. — Alouso Sanchez Coello. — La Carte industrielle de la France par M. Paul Laffitte. — Sur la transformation et l'équivalence des forces, par M. E. Lefebvre. - La Main fermée, anecdote. — La Queue des Chinois. — Un Peintre à Quito. — Lettres inédites de M. de la Mennais. — Les Oiseaux et les Insectes. -- Bas-relief commémoratif du concours ouvert par M. Isaac Péreire.

GRAVURES .- Portrait de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, par Sanchez Coello. -France industrielle, carte. - Les Joueurs, d'après Blaas. - Un Atelier de peintre à Quito, dessin inédit de M. Ernest Charton. - Le Fils de l'ouvrier, plaquette en bronze, par M. B. Delaplanche.

105.45 et clôture à 105.47 avec une tendance fai-ble. Le 3 0/0 à 75.55 et 75.45; dernier cours,

Le Lyon, la Banque de France et le Suez, sur lesquelles uous avons plus particulièrement insisté dans notre dernier bulletin, faiblissent également. La baisse s'impose sur ces différentes valeurs. Le Lyon recule de 1,235 à 1,220 et 1,215 et termine

à 1,220.

Nous trouvons dans la Correspondance Bleue, dont l'opinion, on le sait, fait autorité en matière de la confirmation processire. d'études financières, la confirmation presque absolue de nos appréciations précédentes. Après avoir, comme nous, fait ressortir les diminutions considérables des recettes du Lyon, cet organe insiste sur les organes insiste considérables des recettes du Lyon, cet organe insiste sur les prescriptions des conventions, « pres» criptions qui imposent au gouvernement le de» voir de réclamer des Compagnies les diminutions
» de tarifs qui leur out été imposées... »

La conséquence de ces faits est que le dividende du Lyon doit être estimé au maximum à 55 fr. et que l'état actuel des affaires politiques, commerciales et financières imposent une capitalisation

ciales et financières imposent une capitalisation d'au moins 5 0/0. Le Lyon au cours actuel est beaucoup trop cher. En effet, en capitalisant à 5 0/0, on atteindrait le cours de 1.100 au maxi-mum. On voit que ces calculs se rapprochent sen-siblement des nôtres.

Il en est de même pour la Banque de France dont le dividende évalué par le même journal après de minutieux calculs à 222 fr., et capitalisé à 5 0/0, fait ressortir le cours de 4,444 fr. environ. Le cours actuel 5,150 est done, comme nous le disions hier, bien au-dessus de la valeur réelle de l'action Banque de France dans les circonstances actuelles.

Chronique militaire.

Un décret, signé par le Président de la République et les ministres de la guerre et de la marine, accorde le bénéfice de campagne aux officiers et marins des divisions navales du Tonkin et de Madagascar, et aux officiers, soldats et marins débarqués pour les expéditions à terre.

Par décision en date du 22 décembre 1883, le Président de la République, sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, a conféré à M. le général de division Millot, nommé au commandement du corps expéditionnaire du Tonkin, le titre de « commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin.

Par suite d'une nouvelle organisation, M. le genéral Logerot, commandant provisoirement le corps d'occupation de Tunisie, a été nommé commandant de la division d'occupation de Tunisie.

Cet officier général conserve à l'égard des chefs des différents services les attributions qui étaient dévolues au général commandant le corps d'occupation.

On écrit de Besançon:

« Le deuxième bataillon du 23° régiment de ligne, qui était caserné dans les forts avoisinant notre ville, de Montboucon, Chailluz et Châtillon, a quitté samedi Besançon, se dirigeant sur Marseille, d'où il s'embarquera pour le Tonkin le 15 janvier prochain. Il formera, avec un bataillon du 111º de ligne, à Nice, et un bataillon du 443°, à Albi, un régiment de marche taisant partie de la brigade placée sous les ordres du général Négrier. »

Pour exercer les troupes au tir, on distribue aux hommes de toutes les armes des cartouches spéciales. Pour donner une idée de la consommation des munitions qui se fait à cette occasion, nous citerons ce sait que la dépense s'est élevée, cette année, à 10 millions 820,000 fr., près de 11 millions en douze mois.

Les exercices se font avec cartouches à balle ou sans balle, soit pour le fusil modèle 1874, soit pour le revolver, soit pour le tir réduit.

Pour l'année 1884, la dépense est évaluée à 11,760,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

NOS DEPUTES REPUBLICAINS ET L'IMPÔT FONCIER.

MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis) ont voté pour l'amendement de M. Bisseuil et contre l'amendement de M. Arthur Legrand, dans le débat engagé pour la péréquation de l'impôt foncier. Nous avons déjà expliqué plus haut (voir à notre première page)

ce qu'est cette question de la péréquation de l'impôt foncier, et la différence entre l'amendement sege de M. Legrand et l'amendement

impolitique de M. Bisseuil.

M. Bissevil demandait, pour 1884, une nouvelle répartition de l'impôt foncier, en vertu de laquelle les 41 départements moins imposés prendraient le fardeau des 45 départements trop imposés. A cette proposition rigoureuse, M. Arthur Legrand, député de la droite, proposait un amendement. Il voulait arriver au résultat si désirable et si équitable de l'égalité de l'impôt foncier à l'aide d'un dégrèvement et sans augmenter les charges d'aucon département. Mais H. Arthur Legrand, étant député de la droite, n'a pu faire adopter sa proposition si sage, et MM. Benoist, Bury et Maille (Alexis) n'ont pas manqué de voter contre.

Ces trois démocrates avaient-ils seulement lu le tableau dressé par l'administration des contributions directes, et savaient-ils que le département de Maine-et-Loire est classé parmi les 44 départements menacés d'une surélévation d'impôts? Il est probable que non; autrement ils n'auraient pas, en répoussant le degrèvement proposé par M. Legrand, exposé leur département à l'augmentation d'impôts résultant nécessairement de la proposition de M. Bisseuil.

Au moins, leur restait-il la ressource d'empêcher cette proposition Bisseuil de passer; ils devaient voter contre, avec tous les députés des départements menacés. Ils n'en ont rien fait. M. Bisseuil défendait les intérêts de la Charente, son département. Mais c'est un républicain, un ami : MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis) ont voté pour son amendement, que les députés de la droite, MM. de Civrec, de Maillé, de Soland et de Terves ont repoussé.

Or, cet amendement qui n'a été adopté qu'à une faible majorité, augmente les impôts du département de Maine-el-Loire, de 65,000 francs (64,793): c'est donc contre leur département, contre les intérêts des contribuables déjà si chargés d'impôts, qu'ont voté les républicains de la députation de Maine-et-Loire, qui sont en même temos l

44,282,000 fr. en 45 minutes, soit 4 million par minute;

Pour le ministère de l'intérieur, 68 millions 700,000 francs en 10 minutes, soit 7 millions par minute;

Pour le ministère de la guerre, 596 millions en 35 minutes, soit 17 millions par

Pour le ministère de la marine et des colonies, 230,400,000 fr. en 30 minutes, soit 7 millions et demi par minute.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La Chambre a reçu sans émotion bien apparente la nouvelle du vote sénatorial qui rélablit les bourses des séminaires et reporte à \$5,000 fr. le traitement de Ms l'archevêque de Paris. Les députés de gauche savent parfaitement qu'il ne tient qu'à eux le faire capituler le Sénat sur ces points de droit et de loyauté, comme il a capitulé au

Ceux qui négligeraient de faire cette déclaration seraient passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr. (art. 52 de la loi sur les réquisitions militaires).

Au moment où le corps d'armée du Tonkin a été si considérablement augmenté, nous croyons devoir rappeler aux familles des militaires expatriés qu'il y a franchise postale pour les lettres adressées aux militaires et marins du corps expéditionnaire par voie des paquebots-poste français.

A l'occasion de l'approche du nouvel an, il est rappelé au public que les carles de visite, affranchies à prix réduit, ne doivent jamais porter l'expression de vœux de bonne année soit manuscrite, soit impri-

De même les lettres de bonne année, imprimées ou non, n'ont aucua droit aux tarifs des imprimés; elles sont passibles de la taxe des lettres ordinaires.

LE CONCERT.

La grande fête musicale de ce soir promet une nombreuse et brillante société. Les lages, le balcon et les stalles se sont loués comme par enchantement. C'est donc devant une belle salle que se présentera le vaillant orchestre d'Angers, et tout fait espérer que l'Association artistique n'aura qu'à se féliciter de son voyage à Saumur.

« LE ROUET D'OMPHALE »

Après l'admirable Symphonie pastorale de Beethoven, l'un des ouvrages appelés à obtenir ce soir un grand succès au Concert que l'Association artistique d'Angers donne à Saumur, est le Rouet d'Omphale, de Camille Saint-Saëns. Voici en quels termes M. Jules Bordier nous explique ce poème symphonique, un des plus remarquables que le jeune maître a écrits :

« Les filles at les nemi-

Il paraît que la date de l'émission du nouvel emprunt que le gouvernement économe dont nous jouissons se voit forcé de contracter, est arrêté. C'est le 7 janvier que cet emprunt de 350 millions serait ouvert.

Beaucoup de versions contradictoires circulent à la Chambre sur le voyage à Londres, d'aucuns disent le départ définitif du mandarin Tseng. Il est certain que ce mandarin a déjà eu plusieurs entrevues avec M. Gladstone, et beaucoup affirment que le chargé d'affaires de la Chine aurait quelques chances de faire accueillir ses demandes par le cabinel de Saint-James.

Ces demandes roulent principalement, on le sait, sur la nécessité d'une médiation européenne ou tout au moins anglaise. D'autre part, les officieux ont évidemment reçu un mot d'ordre: « Il n'est pas possible, crient-ils avec ensemble dans les couloirs, que la France, après l'occupation de Son-Tay, abandonne, même en partie, la poursuite du

siteur a conflé le soin d'exprimer les sarcasmes de l'implacable fileuse qui reprend bientôt son travail. En effet, le motif du début revient ramené d'une façon délicieuse en la, puis les ronsiements du rouet diminuent peu à peu et cette œurre magnifique se termine simplement sur un la harmonique des premiers violous; rien de plus...

» Notre orchestre a eu l'honneur de jouer ce poème symphonique sous la direction de Saint-Saëns, il conneit donc exactement les intentions du maître et s'efforcera de les traduire sidèlement. »

On sait qu'ily a huit jours l'auteur d'Henri VIII, revenu à Angers, a dirigé de nouveau l'exécution du Rouet d'Omphale.

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure la proposition de remplacer son tarif spécial actuellement en vigueur pour le transport des voyageurs avec billets d'aller et retour par le nouveau tarif spécial sui-

4. Billets d'aller et retour délivrés tous les jours de toutes les gares du réseau à Paris et vice versa. - Pour la durée de validité, les délais sont calculés de minuit à minuit, et à raison de la distance à Paris du point de départ et de destination :

Jusqu'à une distance de 400 kilomètres inclus, 1 jour; 101 à 200 kilomètres, 2 jours; 201 à 300 kilomètres, 3 jours; 304 à 400 kilomètres, 4 jours; 401 à 500 kilomètres, 5 jours; au-delà de 500 kilomètres, 6 jours;

2° Billets d'aller et retour délivrés tous les jours de toute gare du réseau à toute gare située dans un rayon de 100 kilomètres.

Les deux séries comportent une réduction uniforme de 25 0/0 en 110, 2º et 3º classe, sur le double du prix des billets sim-

Conscience publique par l'effronterie d'un tel projet, la commission propose d'accorder aux actionnaires de M. Cazot et à la Compagnie d'Alais au Rhône la garantie de

» Cette garantie sera toute au profit des manieurs d'argent qui spéculent depuis quelques mois sur la variation de valeurs dont le sort est encore incertain et qui bénécient d'oscillations amenées par les bruits contradictoires dont ils ont le secret.

» Mais que peut-on refuser au chef de la cour suprême, devenu l'arbitre de la magistrature et l'inspirateur d'une jurisprudence qui s'accommode, comme nous l'avons montré hier, à toutes les prétentions du pouvoir?

» Sous la République, on n'en est pas à compter avec les scandales et à reculer devant une monstruosité de plus. Il importe peu d'accroître un déficit déjà si considérable et des charges dont le poids dépasse les forces contributives du pays.

La prise de Bac-Ninh ne se fera pas

j'avais des rhumatismes et j'étais toujours souffrant. Depuis que je prends les Pilules Suisses, je me trouve bien mieux, je suis revenu dans mes forces ordinaires que j'avais perdues par les souffrances. Inutile de vous recommander de faire savoir à ceux qui sont malades de se servir de vos Pilules Suisses si efficaces. Veuillez encore m'envoyer dix boftes à 1 fr. 50, pour moi et mes amis.

» BEAULARD, Syndic des gens de mer. » M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont,

Théâtre de Sammer.

Association Artistique d'Angers (7. année)

Jeudi 27 décembre 1883, A 8 heures 1/2 précises.

Grand Concert Populaire AVEC LE CONCOURS DE :

PATTI E. DE MUNCR Violoncelliste

ORCHESTRE DE 50 MUSICIENS Sous la direction de M. Gustave LELONG.

1" PARTIE

1. SYMPHONIE PASTORALE ... BEETHOVEN. A. Sensations douces en arrivant

à la campagne. Scène du ruisseau.

C. Réunion joyeuse des villageois.
Eclairs. — Orage.
D. Chant des bergers. — Sentiments
de joie et de reconnaissance
après l'orage.

2. CONCERTO pour le violoncelle. SCHUMANN. par M. E. DB MUNCK. 3. LE ROUET D'OMPHALE.... SAINT-SARNS.

(Poème symphonique.) 4. AIR « Non sei capace » Mozart. Chanté par Mme PATTI.

5. SOUVENIRS de BUDA-PESTH (Danses Hongroises)..... J. BORDIER

ÉCONOMIES DES RÉPUBLICAINS.

Il y a des gens assez naïfs pour dire: La République est un peu gênée, mais à qui la faute? Elle paie les milliards de la guerre. C'est là une grave erreur. Les cinq milliards ont été payés à la Prusse, il y a beau temps; la République a emprunté, et maintenant elle ne paie plus que l'intérêt. Cinq milliards à 5 0/0 font 250 millions; ajoutons les frais d'émission, plus le compte de liquidation, ouvert pour refaire notre matériel de guerre, nous arrivons à une dépense annuelle de cinq à six cents millions. Voilà donc ce que nous coûte la guerre, — tous les ans 5 à 600 millions.

Cette somme ajoutée au budget de l'Empire doit former le budget de la Républi-

Le budget de 4869 montait à un milliard 624 millions. Ajoutons-y les 600 millions de la guerre et nous obtenons

1,624 millions. plus 600 soit 2,224 Voilà ce que nous devrions payer.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR MII. MARTHE LACHÈSE.

111

Qui donc a dit: « La vie humaine ressemble au nuage qui passe rapide, entre un rayon de soleil et le souffle de l'ouragan... »

Comme elle est vraie, cotte mélancolique parole! A l'âge de dix-huit ans, Lucienne de Barli devait être certainement réputée la plus favorisée des jeunes filles.

Nulle ne pouvait lui contester la supériorité de la beauté. Sa naissance était fort distinguée. Sa fortune dépassait celle du plus grand nombre. On la savait intelligente, instruite. Fille unique, elle avait toujours été chérie sans mesure et sans partage, tandis que, d'autre part, le caractère un peu sovère de son père et les habitudes de sa mère, type parfait de la femme comme il faut, l'avaient Préservée des excès et des lacunes qui sont également la suite d'une éducation trop adoucie.

Dans sa jeune âme, qui s'ouvrait toute radieuse, la religion n'avait pas été oubliée. On l'y avait

déposée comme une forme du devoir, la plus haule, la plus sacrée de toutes. On l'avait présentée comme le complément nécessaire sans lequel une femme déchoit, même aux yeux de ceux qui prétendent s'en affranchir. Un profond respect des choses saintes et une rigoureuse fidélité aux observances prescrites, étaient résultés de ces enseigne-

Telle était Lucienne de Barli lorsqu'elle atteignit l'âge auquel, pour la plupart, les jeunes filles songent à s'établir.

Il existe, dans tous les pays, des personnes qui ont un goût marqué pour s'occuper de nouer des mariages. Elles découvrent des convenances, elles présentent des aperçus, rien ne leur est plus agréable que d'étendre sur deux jeunes vies leur trèsactive pretection.

En cela, elles prouvent qu'elles ont ou peu d'expérience, ou un dévouement bien désintéressé. Car, d'habitude, lorsque les époux sont heureux, ils pensent rarement à l'âme charitable qui a fait naître ce bonheur. Au contraire, lorsqu'ils sont malheureux, ils se rappellent souvent, pour la maudire, l'initiative qui les a rapprochés. C'est là une vérité. Mais ce n'est pas toujours une leçon...

A Poitiers demeurait, depuis quelques années, une semme qui, très-éprise des distractions qu'on rencontre dans la grande ville, passait une partie de l'année à Paris.

Ce fut par elle que M. et Mme de Barli entendirent parler d'une famille epulente dent tous les membres étaient plus séduisants les uns que les autres. Le père occupait une haute position au ministère des finances. La mère était la bienveillance en personne. Le jeune homme (car il était surtout question du jeune homme) unissait aux qualités sérieuses tous les charmes extérieurs. Son amour pour la vie de famille devait lui faire craindre de se marier à Paris où, souvent, les jeunes filles sont si dissipées, si vaines...

Ce fut aussi par cette aimable transfuge que M. et Mm. Mauvoisin entendirent parler d'une jeune fille ravissante, bien née, bien dotée, qu'un père et une mère, justement ambitieux, ne se souciaient guère de marier en province: une belle enfant qui, heureuse de voir s'élargir son horizon, se donnerait tout entière à la famille où elle serait accueillie...

M. et Mm. Mauvoisin firent quelques questions auxquelles on répondit victorieusement. M. et Mas de Barli, plus sérieux, ne se contenterent pas d'un seul témoignage. Ils se renseignèrent à des sources diverses et ne consentirent à une entrevue que lorsqu'ils furent assurés qu'en effet, Raoul jouissait d'une bonne réputation.

Aussitôt l'amie commune organisa un bal. Raoul, mandé en bâte, accourut à Poitiers. Il vit Lucienne, obtint la faveur de danser avec elle plusieurs fois...

Trois semaines après, tandis que la neige couvreit la campagne poitevine, une gerbe de fleurs blanches était envoyée de Nice. Lucienne, tout émue, tendait vers les fresches corolles des mains où brillait un diamant... Lucienne était

Autour d'elle on questionnait, on applaudissait, on enviait. Elle faisait ce qui s'appelle un beau, un magnifique mariage.

L'achat de la corbeille amena la famille de Barli à Paris. Ce fut alors qu'elle put faire connaissance avec Maes Mauvoisin qu'une indisposition avait empêchées de se rendre à Poitiers, comme elles en avaient le désir.

Mme de Barli était trop distinguée pour ne pas sentir immédialement quelle vulgarité et quel esprit impérieux se cachaient sous les dehors élégants et empressés de M=0 Mauvoisin. Elle fut inquiète.

Mais il était trop tard, pensait-elle, pour donner à une impression de cette nature la valeur d'une raison grave. D'autre part, elle savait Lucienne courageuse, incapable de subir une influence fâcheuse, disposée en même temps, par son éducation, à réprimer sa nature impétueuse et à éviter aulant que possible les conflits.

Elle s'ouvrit néanmoins de ses craintes à la personne qui lui avait fait connaître les Mauvoisin. Elle n'en reçut que d'aimables reproches.

- Chère madame, que me dites-vous là ! Yous

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MILSONNEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Milsonneau, ex-marchand mercier à Saumur, sont invités à se présenter, munis de leur bordereaux de créance, le 29 décembre 1883, à une heure du soir, chez le syndic, rue des Basses-Perrières, à l'effet de recevoir un premier dividende de 30 0/0.

Le greffier, L. BONNEAU. (837)

Étude de Me PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M. Ménouas.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte,

Comprenant trois chambres au rezde-chaussée, trois autres au premier étage, un grenier, cave, puits et deux jardins dont l'un tient au cours d'ean dit la Boire.

S'adresser audit M. PINAULT, no-

ALOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Nº 31, rue du Portail-Louis.

S'adresser à M. LEPINE, propriétaire, rue de la Grise, nº 13, à Saumur.

AVENDEE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en: Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de ven-

danges et jardinage; etc.;
Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir.

OCCASION

AVENDRE

UNE VOITURE PETIT-DUC

Presque neuve.

S'adresser à M. MATIGNON-CHARRIER, (812)carrossier.

AVENDRE

DEUX

PETITES HAISONS A Saumur, rue de la Croix-Verte,

GRAND MAGASIN

A deux étages, Près la gare d'Orléans.

S'adresser à Me BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Propre au commerce, Située rue Saint-Nicolas, nº 12,

UNE AUTRE MAISON

Egalement propre au commerce,

Actuellement occupée par Mm3 Leffet, aubergiste (hôtel de l'Espérance).

S'adresser à Mme veuve FERBU, 12, rue Saint-Nicolas.

A VENDRE

Une JUMENT rouanne, âgée de 9 ans, s'attelant à deux et à seul. S'adresser au burcau du journal.

OBJETS D'ART et ANTIQUITES

LIVERANI

15, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologne, Minia-tures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école Italienne, Miniatures sur cuivre de Guido Reni.

Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vioux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupe cristal de Murano, près Venise, Broderies sur soie, Velours de Gênes, Brocatelles, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Essilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fau-teuils en dentelle ancienne, Nappes avec entre-deux essilés dans la toile.

Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne.

AUTHENTICITÉ GARANTIE.

Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 1 heure à 5 heures, dimanches et sètes exceptés.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets et servir de valet de chambre au besoin, et même

soigner les malades.
ALPHONSE COLIN, rue Dacier, n° 34. Saumur.

M. VAUDEL, Grand'Rue, nº 45, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

La Maison GELLUSSEAU et RICO-CHON, rue Cour-Saint-Jean . nº 6, demande un jeune homme désirant faire son apprentissage en mercerie et bonneterie.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la Farine Mexicaine. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 malades guéris, alors que LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traiment efficace pour guérir la PHTHI-SIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATABREE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7,4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chi-

Dépôt à Saumur chez M. Gondrand, épicier, rue d'Orléans.

LIBRAIRIE JAVAUD

Rue Saint-Jean, à Saumur.

Etrennes 1884

GRANDE EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE

Tableaux, Gravures et Aquarelles, Bronzes, Terre-Cuite, Porcelaines de Sèvres et de Saxe, Faïences d'Art, et tout ce qui tient à la Céramique, Petits Meubles de Luxe, Articles Religieux, Maroquinerie et Tabletterie, Cadres en tous genres et Miroiterie Riche, ainsi que les Cristaux émaillés de Bohême.

Très-belle collection d'Ouvrages et Albums illustrés, vendus aux prix annoncés par les éditeurs.

Journal très-recommandé aux Familles et aux Pensionnats

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'EST UN ABONNNEMENT

A La Femme et la Famille, journal des jeunes personnes CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE

Sous la direction de M^{lle} Julie Gouraud

Principales rédactrices. — Mmes et Mles Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Eugreval. Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérida Geofroy, Valentine Vattier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Delville, etc., etc. — Modes et travaux. — Mmes Agnès Verboom, baronne de Sparre, Augèle et Sarah Cretté.

EDITIONS DIVERSES

Mensuelle, sans annexes: 6 fr. — Etranger: 7 fr. — La même, avec annexes et gravures: 12 fr. — Union postale: 14 fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes: 10 fr. - Union postale: 12 fr. - La même, avec annexes et gravures : 18 fr. - Union postale : 20 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. Viton, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1884

1º Toute personne qui s'abonnera avant le 1º janvier 1884 recevra gratuitement les numéros de Novembre et de Décembre 1883 correspondant à l'édition qu'elle

2º Toutes les abonnées recevront, dans le courant de l'année, plusieurs gravures

3º POUR ETRENNES 1884, LA VOYAGEUSE BACLE, Nº 5, charmante machine à coudre, à navette, piqure solide et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 55 fr. S'adresser uniquement à la maison D. Bacle, 46, rue du Bac, à Paris.

Ces grands avantages et la rédaction vraiment choisie que son éminente directrice, M¹¹º Julie Gouraud, a su donner et conserver à La Femme et la Famille depuis vingt-cinq ans, justifient d'avance la préférence qu'on lui accordera sur tous les journaux analoques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

matin. matin.

7 22

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE 1883. Valeurs au comptant Clotur | Dernier cours. Valeurs au comptant Clotur | Dernier | Valeurs au comptant | Clotur | Dernier | cours. Dernier Valeurs au comptant Gaz parisien OBLIGATIONS. 1237 50 1225 347 4 347 361 75 361 366 4 366 362 A 369 362 50 363 362 50 363 75 8 95 8 50 8 Villede Paris, oblig. 1855-1860 - 1865, 4 %... - 1869, 3 %... 77 70 5 105 50 5 105 60 7 504 5 5150 6 480 9 a 910 7 5 533 75 7 1210 E 8 501 50 Midi 508 506 . 1 1720 Oriéans 405 404 1257 50 1252 50 Obligations du Trésor. . . . 502 50 394 394 Banque de France..... Société Générale.... . 5150 5175 502 502 505 \$ 1875, 4 %... 358 Bons de liquid. Ville de Paris. 504 545 \$55 Comptoir d'escompte Crédit Lyonnais 535 » 533 Crédit Foncier, act. 500 fr. . . 1220 » 1210 433 Obligations communales 1879. 430 431 Obligat. foncières 1879 3 %... Obligat. foncières 1883 3 %... Crédit de France Crédit mobilier ,

GARES DE SAUMUR CHEMINS DE FER

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver) DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du malin, express-poste.
6 - 45 - matin (s'arrête à la Possonnière) matin, omnibus-mixte. _ soir, 32 express. omnibus. 15

(s'arrête à Ange.s). DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.

36

Saumur à 6 heures 56.

21 omnibus. soir, omnibus-mixte. express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1" octobre 1883) MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY Mixte | Mixte Mixte | Mixte | Mixte | rg. . . . 6 55 9 45 7 13 10 07

matin. 7 55 8 05 8 13 ·6 05 8 50 1 05 . . (départ) 3 16 3 30 6 15 6 23 1 16 Chacé-Varrains . . 9 01 Chacé-Varrains Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg 9 10 Montreuil-Bellay. . (arrivée) 6 38

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR Mixte | Mixte Mixte | Mixte matin. Brion-sur-Thouet. . Lernay . . . 8 56 9 09 9 18 3 50 4 02 4 16 . (départ)

Thouars . . (arrivée) 7 46 9 16 Saumur . . . (arrivée) 10 33

(arrivée) 7 35 10 33 Saumur MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. matin. soir. 1 53 8 35 Montreuil . . (départ) 7 58 8 27 2 49 3 14 4 4 9 33 9 53 10 47 Loudun . . Arçay. . Mirebeau

9 23

9 55

. (arrivée) 10 32 | 4 56 | 11 52

Chacé-Varrains

Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . .

Montreull-Bellay .

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY aliant à Angers. soir. matin. . (départ) 5 50 6 28 12 10 12 55 Neuville . 6 55 8 01 Mirebeau . . Arçay. .

9 06 11 35

11 03

solr.

soir.

4 27

4 43

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hotel-de-Ville de Saumur,

Montreull-Bellay(arrivée) 9 24

Neuville .

Poitiers .